N° 61 — 13e Année — CINQ CENTIMES LE NUMERO — (12 Ventôse, an 9 Déc) — Samedi 2 Mars 1901

L'ALARME
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 68, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 57, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 60.

Téléphone

LES BONS D'IMPORTATION DEVANT LE SÉNAT

Tentative d'Assassinat sur un Contre-Maître à Mouvaux

Les numéros déjà parus de notre intéressant feuilleton : **LA JOUEUSE D'ORGUE,** *seront envoyés gratuitement à tous les nouveaux abonnés.*

Prochainement commencera :

LE PÈRE LARDILLE

le Confesseur de la Comtesse

LA LEÇON DE 1848

L'auteur des « Murailles Révolutionnaires » (1848-1850) a écrit dans sa préface : « Parmi les choses intéressantes de ce livre, la moins intéressante ne sera pas la révélation de certains noms et de certaines signatures émanées d'hommes politiques influents dont les transformations et les avatars sont plus nombreux que ceux du grand Vishnou, — la publication des incantations et des hymnes en faveur de la République et du peuple contenues dans des « professions de foi », dont les coupables voudraient bien pouvoir désavouer aujourd'hui la paternité. »

Où, c'étaient des affirmations dithyrambiques de dévouement à la République ; il n'était question que des grands principes, d'égalité, de fraternité. On traitait le lion populaire, sa magnanimité et sa puissance; on le flattait puisqu'il n'avait pas encore montré la griffe.

Donnant sa démission, après l'élection de l'Assemblée constituante, le Gouvernement provisoire pouvait dire : « Montrez au monde qui vous admire qu'après avoir fondé le gouvernement républicain, vous avez la volonté, c'est-à-dire la force de le consolider. Les perturbateurs comprendront qu' « adoptée par tous, la République est désormais inébranlable... »

Tous faisaient le sacrifice de leurs anciennes opinions et sans le moindre regret apparent communiaient dans la même espérance dans l'avenir d'un gouvernement de justice et de solidarité.

Dans l'*Univers*, Veuillot écrivait : « Qui donc songe aujourd'hui, en France, à défendre la monarchie ? Qui peut y songer ? La France croyait être monarchique et elle était « républicaine ». Elle s'en étonnait hier, elle n'en est plus surprise aujourd'hui. Revenue de ce premier étonnement, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement, à se donner des institutions en rapport avec les doctrines qu'elle a définitivement adoptées ».

Voyons quelques professions de foi, quelques-uns de leurs passages saillants.

Basoche « J'étais au nombre des 96 députés qui avaient accepté l'invitation au banquet du XIIe arrondissement de Paris et plus tard des 54 membres qui *décapitant de quelques heures la justice du peuple*, avaient proposé la mise en accusation d'un ministère odieux et coupable.. Je suis républicain par raison, par sentiment, par conviction. Ce n'est pas comme un pis-aller ou comme un pis provisoire que j'accepte la Révolution, mais comme la seule forme de gouvernement qui puisse désormais assurer la grandeur et la prospérité de la France... C'est à la République que tous les bons citoyens doivent *se rallier sans réserve.*

De Ségur d'Aguesseau « La forme monarchique a fini son temps ; elle s'est désormais convaincue d'impuissance pour satisfaire aux *nécessités sociales de la démocratie triomphante*... Plus de bonapartisme, plus de légitimisme, plus de régence ! Vive la République ! »

Ecoutons les échos des réunions et des clubs.

M. de Parieu, qui n'est plus que le citoyen Parieu, se met à la tête, à Aurillac, *d'un club des coupe-siffles, en patois : copa-courntore.*

M. Rouher, à Issoire, le 11 avril 1848, se montre partisan du *principe de la propriété individuelle* et *inégale*... : « L'impôt mieux réparti, l'abolition des droits réunis (contributions indirectes), l'impôt progressif, mais avec des conditions qui n'amènent pas au communisme ; que cet impôt atteigne aussi les professions ; *que le travail soit organisé*; que l'agriculture ait des ressources assurées contre les malheurs qu'elle ne peut prévoir ; que l'Etat soit assureur... »

Dans la première séance de l'Assemblée nationale, la République, adoptée par tous, fut acclamée jusqu'à *dix-sept fois*.

Mais *les rallités* de 1848 devaient bien vite fausser compagnie aux républicains, se dérober au premier obstacle, tout abandonner au prochain tourniquet, préparer les voies à un régime d'autorité et d'oppression.

Le clergé dans sa généralité accueillit avec ferveur le régime républicain ; aussi, une place d'honneur lui fut réservée dans beaucoup de fêtes démocratiques. Il vint en grande pompe bénir les arbres de la liberté, dont si peu ont survécu. Sans doute ceux qui inspiraient les prêtres et dirigeaient leurs actes vivent dès le premier jour, et de plus en plus clairement, qu'une révolution faite au nom du droit populaire pouvait dériver et devenir favorable aux intérêts de l'Eglise, lui assurant davantage de liberté, puis faisant de cette liberté un privilège, parce qu'autour d'elle toute liberté serait amoindrie ou supprimée.

Pour que toutes parties de cette grande leçon de choses soient rappelées, il convient d'ajouter que les cléricaux, les réactionnaires, les partisans des régimes tombés furent puissamment aidés dans leurs intrigues et leurs efforts combinés par deux facteurs qui sont les exagérations socialistes et les divisions entre républicains.

Les ennemis masqués du régime républicain exploitaient avec art les craintes inspirées par les revendications violentes et les utopies insensées de certaines écoles socialistes, et furent également aidés par les rivalités, les défiances, les rancunes qui bientôt séparèrent les républicains en tronçons impuissants et impossibles à rejoindre, tandis que la conduite la plus prudente et la cohésion la plus forte étaient indispensables pour fonder l'ordre nouveau.

Les troubles de la rue permirent aux partis hostiles d'agiter devant le pays, le spectre rouge, et partant de la République « honnête et modérée », passant par la dictature militaire de Cavaignac, manquant la restauration monarchique, d'aboutir au néo-césarisme de Napoléon-le-Petit.

La leçon de 1848 doit nous mettre en garde contre les faux ralliés, contre les cléricaux, contre les partisans de la révolution sociale, ajoutons : contre les agents de division et les fondateurs de petites chapelles. Le suffrage universel était un enfant en 1848 ; il a maintenant plus d'un demi-siècle, il doit avoir quelque expérience, et savoir profiter des enseignements du passé.

Maxime LECOMTE.
Sénateur du Nord.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Quand l'innocence des citoyens n'est pas assurée, la liberté n'est pas non plus.
(MONTESQUIEU.)

La question des sucres

C'est la faute à Voltaire, disaient les cléricaux d'autrefois.

C'est la faute au ministère Waldeck-Rousseau, s'écrient les cléricaux d'aujourd'hui à chaque évènement regrettable ou préjudiciable à nos intérêts qui vient se produire.

L'antienne revenait hier, dans les colonnes de la *Dépêche*, à propos de la question des sucres.

Alors que tous nos concitoyens, oubliant leurs dissensions politiques, ne songent qu'à unir pour défendre les intérêts de notre région, la *Dépêche* n'a qu'une pensée : profiter des difficultés de la situation agricole pour essayer de faire prévaloir ses rancunes réactionnaires.

Périsse notre agriculture, pourvu que le parti clérical triomphe! La *Dépêche* n'a pas d'autre objectif.

Renversez le ministère de défense républicaine, s'écrie-t-elle, remplacez-le par un ministère composé de nos amis: et toutes les difficultés économiques et agricoles disparaîtront par enchantement.

Si Déroulède, le duc d'Oriéans ou le prince Victor dominent leur opinion, ils ne manqueraient pas, très certainement, de nous indiquer un remède analogue, qui peut se préciser par cette phrase vulgaire : « Prenez mon ours ».

Mais, comme le pays ne veut ni du *cléricalisme, ni de la monarchie, ni du césarisme*, il s'agit de savoir si les vaines et stériles récriminations de la *Dépêche* ne sont pas de nature à compromettre les intérêts de nos concitoyens.

Veut-on, oui ou non, maintenir la politique de ces questions primordiales pour notre région, et faire l'union des représentants de tous les partis ?

Sinon, que les cléricaux aient la franchise de le déclarer. Et nos concitoyens sauront établir les responsabilités.

En cherchant à susciter des divisions, les cléricaux nous amèneront nécessairement à examiner la question sucrière dans ses détails, et à rechercher, notamment, si les fabricants de sucre ont bien fait participer les cultivateurs, dans une mesure suffisante, des bénéfices de la loi de 1884.

Mais, nous avons tellement conscience de la nécessité de l'union de tous pour la défense des intérêts communs, que nous ne suivrons nos adversaires sur le terrain des récriminations, que s'ils nous y obligeaient absolument.

G. R.

Causerie économique

La Géographie révolutionnaire

Le système commercial des Allemands — Exemples à suivre — Vains efforts de nos consuls — Un livre à lire — La simplification du commerce

Il y avait une fois un négociant français qui demandait où peut bien être Vladivostock, se trouvant obligé de traiter une affaire avec cette place inconnue. Une autre fois c'était un industriel anglais qui fabriquait des mouchoirs rouges pour servir de coiffure aux femmes russes, et qui s'indigna fort quand on lui annonça que la Russie refusait ses mouchoirs parce qu'ils n'étaient pas carrés. Notre Anglais s'obstina à ne rien changer à sa fabrication. Or il advint un beau jour qu'il tombe beaucoup de papier allemand sur la place de Vladivostock et une multitude de mouchoirs rouges, allemands et carrés, dans toutes les villes de Russie.

La France et l'Angleterre battues par l'Allemagne

Ces deux petits faits que je cueille parmi des milliers d'autres expliquent d'une façon élémentaire comment l'Allemagne s'y prend, depuis des années, pour damer le pion sur tous les marchés du monde à l'Angleterre et à la France. Elle envoie ses enfants dans toutes les villes du monde pour y voir de près les peuples, les gens, les banques, les marchés et les usages, mesures et topiques de chaque pays, puis elle se conforme aux dites mœurs et coutumes. Au retour on par correspondance, chaque voyageur indique les changements à faire dans la fabrication dans le mode d'envoi, dans le système de paiement d'après les exigences de la contrée visitée.

On dresse une topographie morale qui varie à l'infini, et qui réagit sur tout l'industrie et le commerce pour y opérer des améliorations continuelles. Et c'est ainsi graduellement que, sous la révolution économique que tout le monde signale, il y a une géographie révolutionnaire.

Pendant ce temps les nous autres nous continuons à suivre l'exemple de ce fabricant de parapluies qui envoyait un magnifique lot de parapluies à Lima où il ne pleut jamais.

Mais en revanche, c'est vrai, chose étrange, qui avons fait le plus possible, pour créer cette géographie révolutionnaire dont je parle. Il s'entasse chez nous d'admirables rapports des consuls qui nous informent régulièrement de ce qu'il faut faire en Perse ou au Brésil. Il se publie des ouvrages comme ceux de Jules Ferry et de Pinkin ou sur Alger qui expliquent le pourquoi du mouvement colonial. Il s'est fondé des cours de géographie commerciale ou coloniale qui n'ont pas d'autre but que d'éclairer la route ouverte par la *Revue française*. — *Eh bien ! nous ne lisons ce que les Français* écrivent là dessus que quand les étrangers l'ont traduit en allemand.

Les rapports sur l'Exposition

En ce moment où public les rapports rédigés à l'occasion de l'Exposition de 1900. Il y en a de mauvais comme celui que je reçois sur les langues vivantes, il y en a d'excellents comme celui que je viens de lire sur les *conditions actuelles du commerce extérieur* par M. Camille Guy, chef de service géographique et des missions au ministère des colonies.

Pourquoi est-ce excellent ? C'est qu'il dit la vérité. La chose est mal commode et dangereuse, mais elle ne semble pas inquiéter l'auteur qui voit clair, pense nettement et écrit bien. D'une anecdote comme celles que j'ai citée plus haut et que je lui ai empruntée, il passe tout droit à la question sérieuse qui est tout simplement la question de notre avenir tout entier.

La vieille Europe cherche au bout du monde des débouchés pour sa production et sa surproduction industrielle. Le peuple qui les trouvera deviendra le maître de la fortune publique laquelle donne le reste.

Les Allemands qui font chez eux de la géographie scientifique très remarquable, font au dehors une immense géographie nomade qui touche l'objet visé comme les tentacules d'une pieuvre. Je me souviens d'avoir rencontré en Italie un jeune allemand qui m'accompagna dans la traversée du Simplon.

Il en vint à me raconter qu'il était le troisième garçon de sa famille et que pour le moment, il était dans douze villes où il avait douze frères établis. Sa fonction était de leur servir de trait d'union et de rapporter en Allemagne les commandes de tous.

Arrivé à Paris, je le quittai, mais je me heurtai encore à l'Allemagne. Un agent de change de mes amis s'inquiétait des façons de faire d'un de ses correspondants. Comme les lettres et des notes en allemand sur ce qui s'était passé dans la maison pendant la journée. Je rassurai l'agent de change en lui disant que mes notes étaient d'un garçon honnête qui faisait lui-même son éducation.

La dessus on lui proposa un traité ferme l'abtchuti à ses conditions de tous le grands avantages. Il refusa. Son plan, dit-il, était d'étudier successivement Paris, Londres, Vienne, Madrid, etc, et, cela fait, d'ouvrir à Cologne une banque dont sa famille tenait fermé les fonds. M. Camille Guy nous en dit bien d'autres dans son rapport, qui est vivant et rapide comme un cinématographe. Comme les Allemands entendent la géographie militante, comment ils ont des agents dans chaque place et des voyageurs de l'une à l'autre, sans compter les *Volontaires*, c'est-à-dire les fils de famille qui vont apprendre là-bas la marche des choses ; comment ils ont chez eux des *musées d'échantillons* pour tous les goûts, et ailleurs des *Expositions flottantes* de leurs produits ; comment ils acceptent les petites affaires aussi bien que les grandes ; comment ils facilitent les paiements ; comment ils pratiquent les associations d'industries similaires, de façon à se créer des capitaux pour tous ; et enfin et surtout comment ils écoutent, consultent et satisfont le client, et bien de lui imposer leurs idées et leurs usages.

En face de ce tableau apparaît l'Anglais, homme d'action, mais tyrannique et qui veut *forcer les gens qui ont les pieds plats à acheter* des chaussures faites pour des pieds cambrés.

Les Français ne sont pas épargnés. Qui aime bien châtie bien, et M. Camille Guy paraît aimer son pays très sérieusement.

Le Français est inventeur comme pas un. Sa fabrication est élégante et bien cotée, les agents sont vifs, aimables, ingénieux, que nous manque-t-il ? La méthode et la persévérance. Nous avons une idée, nous l'exécutons et nous passons à un autre exercice.

L'ignorance de la géographie

Je renvoie mon lecteur au rapport de M. Guy et je me contente, dans cette causerie d'en tirer la conclusion.

Le fabricant paie très cher son ignorance de la géographie.

Pour conquérir de nouveaux marchés, il faut les connaître. Connaître le pays où le fabricant veut vendre ses produits est une chose nécessaire, mais connaître la langue de ce pays est une chose indispensable. On a toujours une supériorité sur le client quand on discute avec lui dans sa propre langue.

En passant, l'auteur touche une question de la plus haute importance, celle que j'appellerais des *solutions de continuité*. Il y a toute une révolution à opérer pour établir une ligne directe de communication entre l'acheteur et le vendeur.

Il faudrait, dit M. Guy, nous pénétrer de cette idée, que les paquebots et les chemins de fer ne sont pour le commerçant qu'un seul et même mode de transport et qu'il faut éviter à l'acheteur des calculs compliqués pour ajouter au prix du produit industriel porté sur le catalogue le coût du transport par voie ferrée et par bateau, les droits de douane et de la livraison à domicile.

En somme, c'est l'œuvre du siècle nouveau de réaliser une réforme universelle dans les procédés du commerce extérieur. Le 19e siècle a percé l'isthme de Suez et les Alpes, il a jeté des ponts d'un monde à l'autre et des locomotives et des vapeurs et des câbles. Il lègue au 20e une série pleine de nouveauté : la simplification du commerce et celle de l'étude des langues.

Peut-être la France n'est-elle pas si éloignée qu'elle le paraît d'atteindre au but. Sous l'Empire nous étions deux à prêcher ces vérités, le colonel Stoffel et votre serviteur. Aujourd'hui nous sommes légion et voici notre la vraie géographie celle que j'appelle révolutionnaire et qui nous impose à tous l'obligation de connaître face à face les races et les nations diverses.

Emile CHASLES.

(Reproduction interdite).

LE COMPLOT

M. Déroulède télégraphie de St-Sébastien à son « cher Drumont » qu'il n'est pas vrai, ainsi que l'affirme M. Jaurès, que la personne qui est venue le trouver à la Ligue des Patriotes soit M. Jules Guérin.

D'autre part, un rédacteur du *Gaulois* a interviewé M. Jules Guérin à Clairvaux :

Jules Guérin rit à belles dents et sans s'émouvoir d'autre façon :

— Il est impossible qu'on songe sérieusement à moi à propos de cette histoire. Je n'ai eu avec Déroulède que de rares rapports et je ne puis dire à personne qu'il a voulu désigner, puisque le jour de l'affaire, je ne l'ai vu que dans l'après-midi, en venant me jouer à lui, bien après le défilé des troupes au Pare-Lachaise. Je soupçonnais qu'il se préparait quelque chose et je ne voulais pas que on fût en dehors de nous ! Barrès était aux côtés de Déroulède ; il me prit par le bras et chaleureusement me dit : « C'est bien d'être ici !... » Je ne parcours très vite que Déroulède marchait à un échec certain.

Voilà tout, en ce qui me concerne.

Une réponse de M. Buffet

Aux affirmations produites par M. Déroulède, M. André Buffet, un des chefs des royalistes, condamné par la Haute-Cour, oppose le démenti suivant :

M. Déroulède a affirmé dans son discours de St-Sébastien, que dans la nuit du 22 février, les royalistes lui avaient envoyé un emissaire.

A cette affirmation, j'oppose le démenti le plus formel.

Si quelqu'un fuie M. Déroulède avait des raisons de croire, dit-il, tout à fait des siens) s'est résumé maintenant dans les conditions que j'ai dites devant la Haute-Cour.

M. Déroulède ajoute que si son coup de main a échoué, c'est que nous l'avons dénoncé au gouvernement.

A cette allégation, j'oppose aussi le plus formel démenti.

Tout-il plus que mes paroles et au récent langage de M. Déroulède, j'oppose aux déclarations faites à la Haute-Cour ?

Les royalistes, comme le gouvernement lui-même, dissait-il, ignoraient mes décision, puisque cette décision je l'avais proclamée publiquement quelques jours auparavant, dans un discours reproduit par plusieurs journaux.

Dès lors quel intérêt aussions-nous eu à dénoncer ce qui était connu de tous et ce que M. Déroulède se vantait devant la Haute-Cour d'avoir fait contre le pays.

M. Déroulède pousse certainement l'oubli de lui-même jusqu'à l'oubli de ses propres paroles et de ses propres affirmations.

Signé: André BUFFET.

Recensement Quinquennal

L'Administration du PROGRÈS DU NORD a l'honneur d'informer les Maires et Secrétaires de Mairie qu'elle est à même de leur fournir tous les imprimés nécessaires au recensement, aux meilleures conditions de prix possibles.

LÉGISLATION OUVRIÈRE

Les accidents du travail

Conférence de M. de Lauwereyns à l'Université populaire

Dans sa dernière Conférence, M. de Lauwereyns a examiné la partie de la Loi : 1er de la loi de 1898 qui délimite la sphère d'application du droit nouveau.

Cette délimitation est malheureusement extrêmement imparfaite; elle « donne prise à une foule de conflits et s'est prêtée aux interprétations les plus contradictoires. Elle comprend une énumération et une indication. Elle énumère l'industrie du bâtiment, mines, usines, manufactures, chantiers, les entreprises de transport *par terre et par eau, de chargement et de* déchargement, les magasins publics, mines, minières et carrières.

Le conférencier analyse chacun de ces termes et met en lumière les divergences qui se manifestent dans le sens attaché à la plupart d'entre eux. Mais le plus grave difficulté est de savoir si cette énumération est strictement limitative ou simplement énoncitive. Et de même qu'il a commenté à l'occasion des expressions de la loi, la circulaire ministérielle du 10 juin 1899, il commente à l'occasion de cette controverse, la circulaire du 24 août 1899, par laquelle M. Millerand établit que le « texte n'est pas limitatif mais énoncitif, et que notamment il convient d'entendre « manufactures » et « chantiers » dans le sens le plus large, en y comprenant « ateliers ».

« Il semble bien, dit le ministre, que toute l'industrie sans distinction soit assujettie. »

L'indication que contient un second lieu l'art. 1er est beaucoup plus générale. Elle vise et englobe toute exploitation ou partie d'exploitation dans laquelle seront fabriquées ou mises en œuvre des matières explosives (il est difficile pas qu'on en fit usage comme de l'acetylène par exemple pour l'éclairage) — ou dans laquelle il est fait usage d'une machine mue par une force autre que celle de l'homme ou des animaux (l'usage d'une force élémentaire suffit donc au contrat).

Ces dispositions s'appliquent quel que soit le patron, commune, département, Etat, excepté pour les ouvriers de la marine et des manufactures d'armes de la guerre qui jouissent déjà d'une situation meilleure. Mais elles ne s'appliquent qu'à la condition que l'entreprise ait un caractère commercial ou industriel. Ainsi, un laboratoire de Faculté n'y serait point soumis. Et à plus forte raison faut-il qu'il y ait entreprise. L'ouvrier qui loue son travail à un particulier ne pourrait s'en prévaloir, et par une disposition formelle, les ouvriers qui travaillent seuls d'ordinaire ne peuvent être assujettis par le fait de la collaboration accidentelle d'un ou plusieurs de leurs camarades.

Les exploitations agricoles s'étaient trouvées radicalement exclues de cette sphère d'application. La loi du 30 juin 1899 a étendu de droit nouveau aux personnes occupées à la conduite ou au service des machines agricoles mues par des moteurs inanimés ou de ces moteurs mêmes.

Pour mieux faire saisir les conflits de jurisprudence et la multiplicité des interprétations, M. de Lauwereyns cite un grand nombre de décisions publiées jusqu'à ce jour et quantité d'avis émis par le Comité Consultatif jusqu'en ces derniers temps. En ce qui concerne Lille même, il cite un jugement de Lille dans une affaire Delaeslie contre Deladerrière-Garin, où le Tribunal Civil a adopté l'interprétation la plus large :

« Il résulte des dernières discussions auxquelles a donné lieu le projet de loi devant le Parlement, dit ce jugement, que le législateur, poussant jusqu'au bout la théorie du risque professionnel, a voulu comprendre dans la loi toutes les industries, dans la mesure du possible, et ne faire exception que pour les ouvriers travaillant seuls d'ordinaire. » Le tribunal a ainsi décidé que l'atelier où la victime avait été blessée, rentrait soit dans l'industrie du bâtiment, soit dans le terme générique de manufacture.

La 1re chambre de la Cour d'appel de Douai vient de confirmer ce jugement en adoptant les motifs des premiers juges, en y ajoutant qu'un atelier où sont transformées des matières premières destinées à l'édification et à l'aménagement des immeubles se rattache nécessairement à l'industrie du bâtiment; et que le législateur a eu en vue non pas seulement le danger présenté par le travail auquel l'ouvrier se consacre spécialement, mais aussi le danger résultant du milieu dans lequel il se trouve obligé de travailler.

En revanche, le Tribunal Civil de Lille n'a pas cru pouvoir aller jusqu'à englober dans la loi les négociants en vins en gros, malgré l'avis du Ministre, du Comité consultatif, émis sur la demande de M. Dayez, secrétaire du syndicat des vins, et un arrêt de la Cour d'Appel de Paris. Ce jugement est déféré à la Cour de Douai. Mais il est dès à présent caractéristique de constater que le ministre actuel paraît décidé à créer souvent des qu'elles seront constituées, défendre les intérêts des mondes spéciaux, avec une compétence qu'on ne peut trouver ailleurs.

M Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture. — Le projet a été transmis au Conseil d'Etat.

M. Vinet. — Nous vous remercions. L'agriculture française souffre d'autre mais aussi. Nos lois d'amélioration agricole sont rétentes ; elles commencent à peine à produire leurs effets. Pendant longtemps les producteurs français ont souffrir, ses campagnes à se dépeupler, son marché à être dérouté par la concurrence de l'étranger. Le mal le plus redoutable est assurément la mévente du blé.

L'effectation de la mercuriale qui nous projette n'est pas comestable. Le droit actuel de douane de 7 fr. par les blés étrangers est d'une insuffisance manifeste. En 1894, j'avais proposé un droit de 8 francs, je le crois encore aujourd'hui. Aujourd'hui je viens obligé de reconnaître qu'un droit de 10 fr. suffirait. Mais ce n'est pas assez. Il faut que le blé français ait le pas sur le blé étranger. Vous vous en mettez un moyen de lutte contre la production extérieure.

La création du bons d'importation nous paraît un moyen. Le premier intérêt du Trésor est de ne pas laisser rentrer le pays qui paie, puisque il y a un intérêt.

L'intérêt général est que tous les agriculteurs bénéficient avec intensité du bon de la loi de 1884.

Les autres corporations du port parviennent prêtes à faire cause commune avec les dockers grévistes. L'agitation est considérable.

Les ouvriers du port, réunis à la Bourse du travail, ont pris les résolutions suivantes comme conditions de la reprise du travail :

1° Suppression du travail de nuit ;
2° Payement à raison de 2 francs des heures supplémentaires ou suppression complète de le travail ;
3° Renvoi de certains contremaîtres ;
4° La fusion du syndicat français avec le syndicat international ;
5° Le travail du dimanche payé à double tarif ;
6° Journée de huit heures en toute saison.

Les patrons disent que, puisque les ouvriers ne tiennent pas compte des conventions intervenues au mois d'août, s'en dégagent également pour revenir aux anciennes conditions du travail.

La grève des ouvriers chauffeurs paraît décidée en principe.

Le syndicat français adhère à la grève.

LES

BONS D'IMPORTATION

DEVANT

LE SÉNAT

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Fallières, président.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'exportation et l'importation des blés et farines et la création de bons d'importation.

Discours de M. Denoix

M. Denoix a la parole pour combattre le projet.

L'orateur dit qu'avant de discuter une question semblable, il eût convenu d'examiner d'autres questions qui la dominent :

Depuis quelques années, nous avons la prétention de certains intérêts, en engage l'Etat dans une voie dangereuse.

On cherche de plus en plus à le faire intervenir dans un domaine qui n'est pas le sien. On veut qu'il règle les prix et les conditions du marché intérieur, c'est-à-dire la répartition de la richesse.

Or, la proposition soumise en ce moment au Sénat est une tentative qui a pour but d'engager l'Etat plus avant encore dans cette direction.

L'orateur constate qu'à l'heure actuelle, en France, l'agriculture souffre ; à proprement parler, il n'y a pas de crise, mais il existe un état de langueur dont se plaignent, avec raison, les populations rurales.

Ce sont principalement les producteurs de *blé qui font entendre des doléances.*

Il n'est pas tort. Sur les blés il y a mévente.

D'où vient cette situation ?

Elle vient de ce qu'il y a en réserve des quantités de blé qui excèdent les besoins de la consommation courante.

Pour remédier à cet état de chose, dit-il, on nous propose une mesure d'ultra-protectionnisme. Je suis protectionniste, j'ai voté le tarif de 1892. Je l'ai voté les droits sur les blés. Ces mesures avaient indispensables non seulement pour notre prospérité, mais pour notre existence même. Cependant, je ne veux pas pousser à l'excès dans la direction où on me bousse, parce qu'en politique et en économie politique, celui qui pousse jusqu'à leur dernière conséquence les principes les plus justes et les plus sûrs commet des impossibilités pratiques sinon à l'absurde.

M. Denoix se déclare résolument hostile au système qu'on propose. Hostile au point de vue financier, parce qu'il conduit à exiger du Trésor des sacrifices excessifs ; hostile surtout parce qu'il est en contradiction avec la nature des choses.

Les industries et les cultures qu'on veut défendre par ces moyens artificiels sont presque toujours des industries et des cultures en déclin que rien ne peut sauver (Applaudissements).

Les défenseurs des primes oublient que la prime n'a jamais sauvé ceux qui devaient périr, mais n'a-t-elle pas accordé de prime à la vigne pendant que le phylloxéra la ruinait. Cela n'a pas empêché la vigne de se régénérer. Ce qu'on nous demande c'est la création d'une nouvelle prime. Pour ma part, je n'y souscrirai pas. (Vive approbation). La loi n'a rien d'plus qu'un profit de la spéculation. (Applaudissements.)

L'orateur reçoit de nombreuses félicitations.

Discours de M. Vinet

M. Vinet se déclare partisan du projet de loi.

Depuis les traités de 1860, notre prospérité agricole est compromise ; elle l'a été d'abord par le régime de libre-échange, et, de l'a dit exactement, elle l'est encore chaque jour par les théories économiques les plus fausses. Cet état de choses causera le jour où les agriculteurs seront obligés de se lever pour prendre de la longueur c'est-à-dire une représentation légale. Les hommes de commerce et que le ministre actuel paraît décidé à créer souvent des qu'elles seront constituées, défendre les intérêts des mondes spéciaux, avec une compétence qu'on ne peut trouver ailleurs.

M Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture. — Le projet a été transmis au Conseil d'Etat.

M. Vinet. — Nous vous remercions. L'agriculture française souffre d'autre mais aussi. Nos lois d'amélioration agricole sont rétentes ; elles commencent à peine à produire leurs effets. Pendant longtemps les producteurs français ont souffrir, ses campagnes à se dépeupler, son marché à être dérouté par la concurrence de l'étranger. Le mal le plus redoutable est assurément la mévente du blé.

L'effectation de la mercuriale qui nous projette n'est pas comestable. Le droit actuel de douane de 7 fr. par les blés étrangers est d'une insuffisance manifeste. En 1894, j'avais proposé un droit de 8 francs, je le crois encore aujourd'hui. Aujourd'hui je viens obligé de reconnaître qu'un droit de 10 fr. suffirait. Mais ce n'est pas assez. Il faut que le blé français ait le pas sur le blé étranger. Vous vous en mettez un moyen de lutte contre la production extérieure.

La création du bons d'importation nous paraît un moyen. Le premier intérêt du Trésor est de ne pas laisser rentrer le pays qui paie, puisque il y a un intérêt.

L'intérêt général est que tous les agriculteurs bénéficient avec intensité du bon de la loi de 1884.

LES GREVES

A MARSEILLE

Marseille, 28 février. — La grève, qui avait été proclamée hier soir assez tard, est presque générale ce matin. A peine 150 à 200 ouvriers travaillaient sur les 6.000 que comptent la conception des chargeurs et déchargeurs.